

les Canadiens pour créer une fête pour les Canadiens. Seulement, je ne trouve pas que la formule qu'on est en train d'étudier est la bonne. On devrait peut-être commencer par consulter les Canadiens de toutes les parties du pays, des provinces, les autorités provinciales, les Amérindiens, les autochtones, afin qu'eux aussi se sentent partie de cette fête. Il ne faudrait pas que ce soit une fête qu'on fasse contre eux, mais pour eux et pour tous les Canadiens. Pour cette raison, madame le président, je trouve que le comité ne s'est peut-être pas suffisamment arrêté à l'étude de ce projet de loi qui est très louable, qui mérite beaucoup plus de considération que celle qu'on lui a accordée.

Une voix: Le vote! Le vote!

M. Dupras: Madame le président, lorsque la motion de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a été présentée, on a été à même de constater l'opposition de la Chambre à l'adoption de cette loi. Et j'imagine que c'est pour la raison que j'ai indiquée, madame le président, que cette question n'a pas été suffisamment examinée et n'a pas été examinée par suffisamment de Canadiens, pour en arriver à déterminer si vraiment cette idée d'une nouvelle fête nationale pourrait être célébrée en février, et je trouve que la date est très bien choisie pour les amateurs de sports d'hiver. Étant donné, madame le président, que dans ma circonscription les sports d'hiver constituent l'industrie principale, et c'est dans cette partie de mon pays qu'on s'y adonne le mieux et dans les meilleures traditions, parce qu'on s'est dédié à cette industrie du tourisme depuis tant d'années...

Travaux de la Chambre

[Traduction]

Je devrais peut-être m'exprimer dans l'autre langue officielle du Canada. Le tourisme revêt chez-nous une très grande importance, et il connaît un très grand succès dans ma région. J'accepterai qu'on institue un pareil jour de fête, car j'estime que ce serait une belle occasion pour les Canadiens de passer quelque temps dans cette belle partie du Canada que je représente à la Chambre des communes.

Des voix: Le vote!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, votons.

[Français]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McKinley: Madame l'Orateur, je constate qu'il est 5 heures. Je me demande si le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourrait confirmer que nous continuerons lundi l'étude du bill C-58?

M. Guay (Saint-Boniface): Sauf erreur, madame l'Orateur, nous continuerons lundi l'étude du bill C-58.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi en vertu de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)